

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
1 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	4 h. 39 ^m »	» 4 ^m soir.			
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	9 » 24 » »	10 » 54 » »								
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »												

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY EN 1789.

Cette importante publication, très-complète et authentique, présente un réel intérêt et sera certainement accueillie avec faveur.

Cahors, 4^{er} Décembre.

Nous n'avons pas besoin d'exprimer la satisfaction avec laquelle nous publions les importantes nouvelles, que nous avons connues hier par une dépêche spéciale. Nous souhaitons vivement qu'aucun obstacle ne vienne en empêcher la réalisation.

On a su, jeudi soir, à Paris que MM. le duc d'Angoulême, Pasquier et Grévy avaient eu, chacun, une entrevue avec M. le Maréchal de Mac-Mahon.

Le lendemain, vendredi, l'Agence Havas publiait la note suivante :

Le Maréchal ayant appris que quelques députés et sénateurs avaient fait des démarches auprès des présidents des deux Chambres pour exprimer des inquiétudes sur la sécurité de la représentation nationale, et sur la manière dont elle pouvait être défendue éventuellement, a tenu à voir le président du Sénat et le président de la Chambre pour leur dire que toutes craintes de ce genre étaient sans fondement et que la représentation nationale ne courait aucun danger.

Cette loyale et ferme condamnation des procédés de l'empire, est digne du caractère et des sentiments du Maréchal. Pas de coup d'Etat. Le Maréchal laisse à d'autres la forfaiture et la trahison.

« Depuis les élections du 14 octobre, dit le Soleil, aucune conversation politique n'avait eu lieu entre le président de la République et les chefs de la gauche. Nous nous félicitons d'apprendre que cette situation fâcheuse vient d'être modifiée par l'initiative du président de la République et nous voyons dans l'invitation qu'il a adressée à M. Grévy le résultat d'une pensée de conciliation. »
Le Constitutionnel s'exprime ainsi : Il est temps que finisse cette ère maudite; où nous périssions de la façon la plus misérablement cruelle et honteuse par une sorte de consommation et de langueur lâches, indignes d'un grand peuple, d'un peuple auquel même ses vainqueurs fortuits n'ont jamais dénié ni le courage, ni l'orgueil.

CORRESPONDANCE

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 30 novembre.

Les commentaires vont leur train. Les nouvelles se croisent; mais on les saisit difficilement; sans origine bien établie, elles laissent subsister complètement l'incertitude. Au milieu de ces bruits divers ce qu'on doit remarquer le plus, comme ayant le plus de crédit au point de vue de l'authenticité, ce serait une

démarche de M. Batbie, auprès du président de la République, tendant à le faire entrer dans une voie nouvelle de conciliation.

La question implacable du budget se dresse toujours devant tous les yeux. Le projet de loi qui y est relatif a été distribué.

On assure qu'en présence de la perturbation inévitable que causerait le moindre retard dans la marche des services départementaux et communaux, il est probable que la majorité acceptera de nouvelles avances dans un sens de conciliation, si elles lui sont faites sur le terrain parlementaire.

Ce qui confirme cette croyance, c'est qu'aujourd'hui la Gauche a tenu une réunion où, s'il faut en croire les bruits qui ont transpiré, il a été décidé quelle refuserait intégralement le budget, mais seulement jusqu'à ce que le Maréchal ait dénoué la crise en adoptant une ligne plus conforme aux règles du parlementarisme.

M. de Meaux, ancien ministre, vient d'être nommé membre supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

M. Villetard remplace M. Lavedan à la direction de la presse, au ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner que les feuilles allemandes et autrichiennes fussent distribuées dans la matinée sans retard. Cette mesure a pour but de répondre aux accusations d'empêcher l'arrivée à Paris des journaux de ces pays, à cause de leurs articles politiques sur la France.

On dément de bonne source la nouvelle donnée par plusieurs journaux d'après laquelle M. Dusan-gel, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, ayant été invité à se retirer de la salle du Sénat, aurait envoyé des témoins à M. le duc d'Angoulême-Pasquier. C'est là une pure invention fantaisiste.

Le duc de Parme est, depuis hier soir, à Paris, où la duchesse sa femme, doit venir le rejoindre sous peu de jours.

Les nouvelles de la guerre paraissent favorables aux russes qui, d'après un télégramme de Pesth, comptent sur la reddition de Plewna pour les premiers jours du mois prochain.

Le fait capital de l'étranger, c'est le discours prononcé hier par lord Derby, en réponse à la députation conduite par lord Straatheden et représentant la société pour la protection des intérêts anglais contre l'agression des Russes et plusieurs autres sociétés.

Le langage du ministre des affaires étrangères anglais se résume en ces mots : « Nous avons maintenu et nous maintiendrons une neutralité conditionnelle. Nous ne permettrons jamais que Constantinople soit en d'autres mains que celles qui tiennent cette ville en ce moment. En dehors de cela nous n'avons rien à craindre des Russes, ni de leurs conquêtes en Asie, nos possessions des Indes n'étant pas menacées tant que les communications par le Canal de Suez, sont libres.

P. S. — Au dernier moment j'apprends que le Maréchal a fait appeler aujourd'hui M. Grévy, avec lequel il a eu un long entretien.

SÉNAT

Séance du 29 novembre.

M. Feray lit son rapport sur la proposition d'enquête ayant pour but de rechercher les causes du malaise de l'industrie et du commerce. Il demande que la nomination de la commission ait lieu, selon l'usage, dans les bureaux, non au scrutin public, comme le voudraient quelques membres de la droite.

Le Sénat décide que la nomination de la commission aura lieu immédiatement.

M. le président d'Audiffret-Pasquier fait observer qu'il est contraire au règlement de nommer les commissions au scrutin public. La nomination doit être faite dans les bureaux. (Rumeurs à droite.)

M. Rouland s'associe à la proposition d'en-

quête à la condition qu'elle restera en dehors de la politique. Le meilleur remède à la souffrance du petit commerce est le vote immédiat du budget. (Interruptions à gauche : « Il ne fallait pas dissoudre la Chambre ! »)

M. Denormandie soutient la nécessité de l'enquête.

M. Porriquet dépose un amendement demandant la nomination de la commission d'enquête au scrutin de liste dans les bureaux.

Le Sénat est consulté sur la prise en considération de l'amendement de M. Porriquet.

Après une première épreuve douteuse, le Sénat décide la prise en considération.

La séance est suspendue.

Pendant la suspension, la commission délibère sur l'amendement de M. Porriquet.

A la reprise de la séance, M. Palotte dit que la commission à 5 voix contre 4 conclut au rejet.

M. Ancel soutient au nom de la minorité de la commission le scrutin de liste.

MM. Feray et Fourcand appuient la nomination par les procédés ordinaires.

Une demande de vote au scrutin à la tribune est repoussée. La droite vote contre.

Il est ensuite procédé au vote sur l'amendement de M. Porriquet, lequel est adopté par 156 voix contre 130, sur 292 votants.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 novembre.

M. Ganivet dépose une proposition relative à l'enquête sur le régime des vins.

M. Eschassériaux dépose une proposition relative à l'exonération de l'impôt foncier sur les propriétés ravagées par le Phylloxera et replantées en vignes.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission du Phylloxera.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport sur l'élection de M. Gorse, à Albi, lequel conclut à l'invalidation.

M. Gorse combat le rapport. Il a accepté le patronage du gouvernement pour éviter le malentendu qui s'était produit aux élections antérieures.

M. Bernard Lavergne, répliquant à M. Gorse, énumère les faits de pression administrative.

L'élection de M. Gorse est invalidée par 303 voix contre 212.

M. Baudry d'Asson prie la commission du budget de déposer son rapport sur les quatre contributions directes.

M. le président objecte que cette demande est prématurée et anti-réglementaire.

La séance est levée.

On a distribué jeudi à MM. les députés le projet déposé lundi sur le bureau de la Chambre par le gouvernement, et demandant le vote séparé du budget des quatre contributions.

L'exposé des motifs dit que les conseils généraux et les conseils d'arrondissement ne peuvent s'acquitter de leurs attributions en matière de budget qu'en connaissant, indépendamment du principal de l'impôt, le nombre maximum des centimes de diverse nature qu'ils ont la faculté d'y ajouter pour les dépenses départementales, nombre que fixe annuellement la loi des finances.

Il convient également, pour permettre aux services communaux des fonctionner, que cette loi spécifie le nombre maximum des centimes extraordinaires à imposer par les conseils muni-

cipaux.

Tout retard se traduirait inévitablement en inconvénients des plus graves pour la marche des services départementaux et communaux.

La lettre suivante, adressée au président de la République française par une fraction notable du commerce parisien, a été remise entre les mains de M. d'Harcourt, secrétaire de la présidence :

A M. le président de la République française.

Paris, le 24 nov. 1877

Monsieur le Président,

L'industrie et le commerce parisien traversent une crise douloureuse.

Sensible déjà à la fin du premier trimestre de cette année, elle a pu être attribuée d'abord aux complications de la politique européenne et à la guerre qui s'en est suivie. Mais, depuis, elle n'a fait que s'accroître et elle est aujourd'hui à l'état aigu. Or notre expérience personnelle, aussi bien que les relations nombreuses que nous entretenons dans toutes les parties de la France, nous autorisent à affirmer que le malaise est dû surtout à l'état d'incertitude, de crainte et d'insécurité où se trouve le pays depuis plusieurs mois.

Usant de la prérogative que vous tenez de la Constitution, vous avez cru devoir, monsieur le Président, faire appel au pays. Nous attendions avec impatience son verdict, convaincus alors que la réponse, quelle qu'elle fût, marquerait le terme de la crise en apportant une solution devant laquelle tous auraient le devoir de s'incliner.

Notre attente a été trompée et, dans ces dernières semaines, nous avons vu la situation s'aggraver chaque jour. Aujourd'hui, permettez-nous d'insister sur ce point : ce ne sont pas nos intérêts seuls qui se trouvent compromis. Autour de nous, près de nous, sont groupés de nombreux collaborateurs, employés et ouvriers de toutes sortes, exposés au chômage, et parmi eux un grand nombre à la gêne et à la misère.

Hommes de paix, de concorde et de travail, écartant tout esprit de parti et n'ayant d'autre préoccupation que celle de l'intérêt général et de la dignité de notre pays, nous avons considéré comme un devoir de porter jusqu'à vous la libre et franche expression de la vérité, et de vous faire connaître en même temps ce que nous croyons être le seul remède au mal que nous venons de signaler.

Nous pensons, monsieur le Président, qu'il vous appartient de mettre un terme à cette cruelle et dangereuse situation, de faire disparaître la menace redoutable d'un conflit prolongé entre les pouvoirs de l'Etat, en donnant une satisfaction complète et sincère au vœu si nettement et si hautement exprimé aux dernières élections par la grande majorité de nos concitoyens.

Vous pouvez ainsi, et seulement ainsi, c'est du moins notre conviction profonde, assurer à notre cher pays le calme et la sécurité dont il a tant besoin pour continuer, recueilli et laborieux, son œuvre de progrès et de civilisation.

Vous pouvez, à la veille du grand concours international de 1878, en rendant à la France la confiance en elle-même, lui permettre d'offrir à ses hôtes une hospitalité vraiment digne et à l'abri de toute appréhension.

Vous le pouvez, monsieur le Président, et nous gardons l'espoir qu'obéissant aux seules inspirations de votre patriotisme, vous le voudrez aussi.

Recevez, monsieur le président de la République, l'assurance de notre profond respect.

Suivent les signatures.

* * *

Il y a quelques mois déjà la rue du Sentier s'était émue de la tournure que prenaient nos affaires politiques; le Figaro avait trouvé son mécontentement et son effroi téméraires, pres-

que inconvenants, et, par une de ses plumes les plus vives et les gais, il avait raillé cruellement la rue du Sentier.

Les sarcasmes du *Figaro* étaient injustes. La rue du Sentier, dans ses plaintes, dans ses doléances et dans ses appréhensions, traduisait à coup sûr les impressions générales du commerce français, et, en somme, si on eût écouté la rue du Sentier, nous n'aurions pas été accablés à l'impasse qui nous barre aujourd'hui le chemin, l'aller aussi bien que le retour.

Le *Constitutionnel*, qui est assurément l'un des journaux les plus conservateurs, dit à cet égard ce qui suit : « Au lieu de déraciner des pavés et de les agglomérer en barricades, au lieu de tuer des sergents de ville et des gardes municipaux, on articule des vœux, on rédige des enquêtes, on fait des observations qui n'ont rien de forcené ni de sanguinaire; où est le mal? Et cette bénigne et inoffensive façon de procéder, au milieu d'une crise horriblement douloureuse et lassante, ne constitue-t-elle point un progrès? C'est un des bienfaits du suffrage universel, il est juste de le reconnaître. La pétition, le journal et le bulletin de vote ont remplacé la pique de 1792 et le fusil de 1830. Ces considérations présentées, comme on doit la vérité à tout le monde, même à la rue du Sentier, nous ne craignons pas de lui dire qu'il lui suffisait d'attirer respectueusement la sollicitude du maréchal sur l'effroyable détresse de nos affaires, sans se donner la licence, abordant le détail, de lui dicter des plans de ministères. Ici, la rue du Sentier dépasse son droit et tend à devenir imprévoyante. Il lui plaît de souhaiter — ou peu s'en faut — des cabinets radicaux; les commerçants de province de tel ou tel département ne pourraient-ils pas inviter le maréchal à former des cabinets orléanistes, impérialistes ou légitimistes? Que le Maréchal soit pressé, supplié, adjuré d'intervenir pour hâter la fin de la crise, bien; mais il fallait s'arrêter aux termes d'une requête générale sans prétendre lui donner une leçon et lui fixer impérativement une voie.

M. Raoul Duval, qui n'a pas été réélu député, a adressé au *Figaro* une longue lettre qui s'éloigne beaucoup des anciennes tendances bonapartistes de son auteur. Voici la conclusion :

Ceux qui ont découvert le Président de la République, appellent en désespérés les conservateurs encore non compromis pour couvrir leur déroute et les soustraire à la responsabilité! Dieu veuille qu'ils ne soient point écoutés! Les conservateurs véritables n'ont qu'à se plier à la volonté de la France; qu'ils la servent du mieux qu'ils pourront en s'accommodant de la forme légèreté du gouvernement, et qu'ils laissent à l'avenir le soin de décider si les défiances qu'elle leur a inspirées sont ou non fondées. C'est la seule chance qu'ils aient de voir l'opinion leur faire retour, si les institutions républicaines ne parviennent pas à donner au pays tout ce qu'il est en droit d'attendre d'un gouvernement. En agissant différemment ils ne feront que

précipiter une réaction dangereuse pour les intérêts multiples que nous avons à cœur de sauvegarder.

Le jour où, pour la première fois, je suis monté à la tribune de l'Assemblée, j'ai dit que « les révolutions sont toutes blâmables, aussi bien celles qui viennent d'un pouvoir tempéré, qui veut se transformer en pouvoir absolu, que celles qui surgissent de dessous les pavés qu'on déplace. »

Aujourd'hui, placé en dehors des luttes parlementaires, et jugeant froidement la situation, sans prendre d'autres conseils que ceux du patriotisme, je déplore les excitations qui poussent le Maréchal à transformer le pouvoir considérable, mais tempéré que lui donnent les lois, en un pouvoir personnel.

Après l'avoir compromis, elles le précipitent à de ruineux conflits. On cherche à exploiter le sentiment de sa dignité, en méconnaissant que, si haute que soit une personnalité, elle ne court pas le risque de s'abaisser, en obéissant à la voix de la patrie. Celle-ci a le droit de demander à chacun de ses enfants de hausser l'esprit de sacrifice à la grandeur de la situation qu'il occupe.

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

A la tombe de M. Thiers.

Une imposante manifestation a eu lieu au Père-Lachaise.

Les élèves de l'École polytechnique, profitant de leur jour de congé du mercredi, se sont rendus au cimetière du Père-Lachaise et ont déposé une couronne sur la tombe du grand citoyen, dont la perte est plus vivement sentie que jamais.

Ils s'étaient donné rendez-vous sur le boulevard extérieur, et à partir de 3 h. 1/2, ils sont arrivés par groupes.

A quatre heures, les élèves étaient au nombre de 4 à 500.

A ce moment est arrivée une voiture de grande remise, dans laquelle se trouvaient quatre sergents portant une immense couronne de 1 mètre de diamètre, avec cette inscription :

A THIERS

Les Elèves de l'École polytechnique.

Tous les élèves se sont découverts, ainsi que les curieux qui s'étaient réunis autour d'eux.

Ils se sont placés sur deux rangs et ont suivi les sergents, porteurs de la couronne, précédés eux-mêmes d'un sergent-major.

Ces jeunes gens ne sachant pas où se trouve la tombe de M. Thiers, un négociant, M. Mar-sean, les a guidés.

La couronne a été déposée sur la tombe et un professeur de l'École, en bourgeois, a prononcé ces paroles qui ont produit une profonde sensation :

- « A Thiers,
- » L'École polytechnique;
- » Les enfants de la République;
- » Les défenseurs de la patrie. »

La manifestation, toute pacifique, toute de patriotisme, était accomplie.

Les élèves se sont retirés dans le plus grand ordre, ainsi que les curieux au nombre de 5 à 600.

ORIENT

L'entrée en campagne des forces militaires de la Serbie est généralement considérée, à cette heure, comme inévitable et très prochaine.

On a prétendu qu'Osman-Pacha, le vaillant investi de Plewna, aurait réussi à s'échapper de cette place, trompant la vigilance de ses adversaires. Mais rien n'a donné à cette nouvelle « à sensation » un caractère de vraisemblance.

Il en est de même d'une information d'après laquelle le président des Etats-Unis aurait offert d'intervenir comme médiateur entre la Turquie et le Czar.

Bien loin que les Turcs aient eu un succès, on annonce la prise par les Russes d'Etropol.

La possession de cette place, située à l'est d'Orkhanie, crée un danger pour l'avant-garde de l'armée de Sofia qui s'était concentrée à Orkhanie pour porter de là secours à Plewna.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Par décision ministérielle communiquée aujourd'hui aux troupes, les soldats de la 2^e portion du contingent de la classe 1875, qui devaient quitter les régiments le 10 décembre, ne partiront que le 25, et seront remplacés par ceux de la 2^e portion du contingent de la classe 1876, le 28 du même mois.

Le général de Nansouty, directeur de l'observatoire du pic du Midi, vient d'être nommé officier de l'instruction publique.

Le minimum de la taille exigée pour la cavalerie légère est fixé à 1^m 60 au lieu de 1^m 62.

Une circulaire ministérielle récente vient d'autoriser les Compagnies de chemins de fer à ne plus éclairer les voitures des trains de jour pour le passage des tunnels de moins de 3,000 mètres; l'administration a jugé inutile d'imposer, pour une traversée de deux à trois minutes la charge de l'allumage des lampes dans les trains.

Le conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient de rendre son arrêt relatif à l'inscription d'office des traitements de vicaires aux budgets municipaux.

Le conseil a décidé que, lorsqu'un évêque a institué un vicaire en se conformant à l'article 38 du décret du 30 décembre 1809, c'est-à-dire après avis du conseil de fabrique, le conseil municipal ne saurait refuser ensuite le crédit demandé pour ce vicaire, sous peine de le voir inscrit d'office par le préfet au budget de la commune.

— Oh! beaucoup, répondit l'homme.

— A Paris?

— A Paris, en effet.

La vieille remua la tête.

— C'est singulier, dit-elle, madame ne m'en a jamais parlé.

— Oh! cela ne m'étonne pas.

— Pourquoi donc?

— Probablement parce qu'elle craignait que vous le répétiez.

La vieille lança, à ces paroles un regard courroucé à son interlocuteur; mais ce dernier se contenta de sourire en haussant les épaules.

Le colloque ne devait pas d'ailleurs, aller plus loin; on était arrivé au seuil de la maison, la vieille poussa la porte, monta au premier, et fit entrer son compagnon dans un petit salon où une jeune femme attendait assise au coin de la cheminée.

Une lampe éclairait faiblement la pièce, mais, dès que la porte fut ouverte et que l'inconnu eut fait quelque pas, il suffit à la jeune femme d'un regard pour reconnaître celui qui entra, et elle se leva aussitôt frémissante et égarée.

— Pascal! s'écria-t-elle en pâissant.

Pascal sourit.

— Oui, Fernand! répondit-il d'un ton goguenard, c'est votre pauvre oncle qui vient en passant vous rendre une petite visite.

— Mais vous vous êtes servi d'un pré-

Le 30 septembre dernier, le journal républicain de Cahors, le *Réformateur du Lot*, publiait une lettre signée des initiales L... P... et qui contenait des expressions diffamatoires contre M. le juge de paix de Puy-l'Évêque, en raison de l'enquête à laquelle ce magistrat, par ordre supérieur, se livrait sur le colportage.

Le lendemain de la publication de cette lettre, le sieur Combarieu, gérant responsable dudit journal, fut cité à comparaître devant M. le juge d'instruction.

Il déclara que le véritable auteur de la lettre incriminée, était le sieur Gimbal, de la commune de Sérignac, canton de Puy-l'Évêque, et qu'il prenait la responsabilité de son contenu, ne voyant rien qui fût contraire à la loi.

MM. Gimbal et Combarieu furent cités pour l'audience du 17 novembre 1877, devant le tribunal correctionnel de Cahors, l'un comme auteur d'une lettre injurieuse contre un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, et l'autre comme complice ayant prêté son journal pour la publication de cette lettre.

Après les plaidoiries des défenseurs et le réquisitoire du ministère public, le tribunal rendit un jugement qui relaxait les prévenus du délit relevé contre eux.

Appel de ce jugement fut interjeté par le procureur de la République.

Hier, cette affaire est venue devant la chambre des appels correctionnels de la Cour d'Agen.

M. le conseiller Gauja était rapporteur.

M. Habasque, avocat général, a, dans une énergique plaidoirie conclu à l'application de la loi.

M^e Laroche a présenté la défense des deux prévenus. Malgré toute l'habileté et le talent oratoire du défenseur, le Tribunal, réformant le jugement du Tribunal de Cahors, a condamné le sieur Gimbal à 6 jours de prison et 100 fr. d'amende et le sieur Combarieu à 200 fr. d'amende.

Le journal *l'Orphéon* ouvrira à Paris, les 14, 15 et 16 juillet 1878, un grand concours général et des festivals d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares françaises, avec la collaboration de l'orphéon vocal et instrumental du département de la Seine et à l'occasion de l'Exposition de 1878.

Toutes les sociétés de France peuvent se faire inscrire, sans distinction de divisions, à la direction des concours, bureaux de *l'Orphéon*, 13, rue des Martyrs, à Paris.

Ces solennités promettent d'être très-brillantes; elles devront leur réalisation aux ressources de l'initiative privée. La première liste de souscription a produit plus de 6,000 fr. de prix; les autres listes se couvrent actuellement avec rapidité.

On souscrit aux bureaux du journal *l'Orphéon*.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

1^{er} décembre 1877. (76)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

EPILOGUE

Quand il aperçut l'habitation dont nous venons de parler, il saisit son bâton d'une main vigoureuse, sauta lestement le fossé qui longeait la route, et se mit à marcher avec une résolution nouvelle.

En moins d'un quart d'heure il atteignit le but.

La maison vers laquelle il s'acheminait ainsi était petite; mais, entourée d'un petit bouquet d'arbres, elle égayait de loin le regard par son aspect de calme et de sérénité.

Elle se composait d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, et était entourée d'un immense jardin anglais, clos de mur et fermé d'une grille dont les pointes dorées scintillaient à la pâle clarté de la lune.

Reproduction interdite.

L'inconnu s'était arrêté devant la grille et venait d'agiter la cloche.

Un mouvement immédiat se manifesta à cet appel dans l'intérieur de l'habitation, et une vieille femme vint, avec une lanterne sourde, s'informer de la cause de ce bruit inusité.

L'homme salua.

— Quoi qu'il soit fort tard, dit-il alors à la vieille femme, je n'ai pas voulu remettre à demain la démarche que j'ai à faire.

— Que voulez-vous donc? demanda la vieille.

— Je désire parler à votre maîtresse.

— Mais ma maîtresse ne reçoit personne à cette heure.

— Sans doute; seulement je crois qu'elle fera exception en ma faveur.

— Elle vous connaît donc?

— Beaucoup.

— Qui êtes-vous?

L'inconnu parut embarrassé, mais il eut bien vite pris son parti.

— Quand je dis qu'elle me connaît, reprit-il presque aussitôt, je veux dire qu'elle connaît les personnes qui m'envoient.

— Et qu'elles sont ces personnes?

— Mademoiselle Sylvia.

La vieille femme remua la tête en signe d'indécision, et examina son interlocuteur des pieds à la tête.

— Au fait, dit-elle enfin, je vais en

parler à madame, et elle décidera ce qu'il y a à faire... mais c'est égal, je doute que l'on vous reçoive à cette heure... quel nom m'avez-vous dit? je ne me rappelle plus.

— Sylvia!... dit l'inconnu.

— Sylvia!... répéta la vieille qui s'éloigna en marmottant entre ses dents. On verra... on verra... mais si j'étais maîtresse ici, certainement je ne m'exposerais pas.

Le bruit de ses paroles se perdit bientôt dans l'éloignement, et l'inconnu vit bientôt la lanterne entrer et disparaître dans l'habitation.

Il s'assit sur un banc et attendit. Ce ne fut pas long.

La vieille et la lanterne reparurent presque aussitôt; la grille s'ouvrit immédiatement, et l'inconnu fut introduit dans l'habitation.

Elle n'avait cessé de considérer ce dernier du coin de l'œil. Quand la grille fut ouverte et qu'il se trouva près d'elle, elle l'examina de nouveau, des pieds à la tête, avec une curiosité avide sinon inquiète.

— Il faut que cette demoiselle Sylvia qui vous envoie soit une amie bien intime de ma maîtresse dit-elle alors, car j'ai eu à peine prononcé son nom, que ma pauvre dame a pâli, qu'elle s'est levée à la hâte, et qu'elle m'a ordonné de vous introduire tout de suite. Elles se sont donc beaucoup connues?...

texte pour vous introduire chez moi la nuit. Ce n'est pas Sylvia qui vous envoie; vous mentiez quand vous vous serviez de son nom...

— Et je ne m'en cache pas, répartit l'Auvergnat. Si j'avais dit à votre vieille folle de servante que je m'appelais Pascal, que j'étais votre oncle... elle m'aurait laissé à la porte, où je me serais morfondu, en attendant votre bon plaisir. Sachant cela, j'ai eu recours à la ruse, et vous voyez que j'ai bien fait puisque j'ai réussi.

Fernande écoutait avec effroi cette explication donnée d'une voix calme en apparence, mais sous laquelle elle sentait percer l'ironie d'une haine implacable qui médite une vengeance terrible. Malgré elle, la peur l'envahissait tout entière, elle se demandait ce qu'elle allait faire en face de cet homme dont elle avait tout lieu de redouter la colère.

— Il avait bien assassiné le père, il pouvait bien assassiner la fille.

— Enfin que voulez-vous? dit-elle d'une voix étouffée.

— Oh! peu de chose, répondit Pascal en tournant son regard vers la vieille servante.

Fernande comprit et fit un signe à cette dernière de se retirer.

(A suivre.)

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 ^{re}	2 ^e
Philosophie.	Physique.	Goudal ;	Albert ;
Rhétorique.	Version gr.	Valat ;	Sécol.
Seconde.	Thème grec.	Delpech ;	Parvieux.
Troisième.	Mathématiques.	Rosignol ;	Sentenac.
Quatrième.	Thème grec.	Talou ;	Barriéty.
Cinquième.	Calcul.	Mercié ;	Bergon.
Sixième.	Exerc. gr.	Valade ;	Lagaspie.
Septième.	Géographie.	Souleilhou ;	Lasselves.
Huitième.	id.	Combes ;	Denons.
COURS SPÉCIAUX.			
2 ^e année.	Histoire.	Dajean ;	Sers.
1 ^{re} année.	Géographie.	Magot ;	Labro.
Année prép.	Hist. natur.	Ichl ;	Garrit.
Math. élément.	Version lat.	Pascalie ;	Pouzergues.
Math. préparat.	Phisique.	Bousquet ;	Cosse.
Cours sup.	Allemand.	Bousquet ;	Pouzergues.
Cours infér.	Version allem.	Gatorze ;	Rosignol.
Cours sup.	Anglais.	Gondal ;	Bort.
Cours moyen	Version ang.	Péllissé ;	Sécol.
Cours inf.	Anglais.	Barbier ;	Maratuech.
CLASSE PRIMAIRE.			
1 ^{re} division.	Hist. Sainte.	Bénech ;	Fournié.
2 ^e division.	id.	Gratacap ;	Breil.
3 ^e division.	id.	Bécays ;	Mendaille.
4 ^e division.	id.	Pinel ;	Palame. G.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

CRISE SUR LES BLÉS.

La presse allemande et anglaise commence à se préoccuper d'un grave problème, à savoir par quel moyen les nations occidentales, qui tirent aujourd'hui de l'Orient la plus grande partie du grain nécessaire à leurs besoins, pourront, l'année prochaine, combler le déficit qui se produira sur un point ou sur un autre. En effet dans toute la presqu'île des Balkans, grenier de l'Europe, les ensemencements ne sont pas faits, et il sera absolument impossible de les faire cette année.

La Roumanie et la Russie, autant qu'elles ont pu, et sous des menaces sévères, ont ordonné aux cultivateurs de continuer leurs travaux et de semer ; mais la zone désertée par la guerre est si vaste, que de grands espaces resteront toujours sans semence et que les marchés orientaux ne peuvent manquer de s'en ressentir.

De plus, la Russie, la Turquie, la Roumanie ont, autant que les puissances occidentales, besoin de se nourrir, elles ne laisseront certainement pas emporter par nos acheteurs le peu de récolte de la prochaine campagne; cela d'autant plus que, si la guerre devait se prolonger, les belligérants auront besoin de larges approvisionnements et d'accumuler de grande quantités de vivres.

Sans voir les choses trop en noir, on peut pourtant se rendre compte de la gravité de la circonstance et être persuadés qu'une sérieuse et inévitable crise se prépare pour l'Europe entière, au moment de la récolte.

Il est certain qu'avec les moyens de trans-

port et la facilité des transactions dont dispose la civilisation moderne, on n'a plus à redouter ces affreuses famines des anciens temps, et notamment du moyen âge ; mais à cause de la situation précaire du moment actuel, après tant de secousses et les crises de tout genre subies dans la dernière moitié de ce siècle, on doit toujours craindre les conséquences d'un grand déficit, surtout lorsqu'il atteint l'objet principal de l'alimentation des masses.

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
2 Diman.	s Didier.	
3 Lundi.	s François X.	Moncléra, Brignac.
4 Mardi.	s Pierre Chry.	Sénaillac, Labastide-du-H.-M. Souceyrac, Concorès, Frayssinet, Martel, Pul-l'Évêque, Issendouls.
5 Mercr.	s Sabbas.	
6 Jeudi.	s Nicolas.	Frayssinet-le-Gélat, St-Céré, Gramat, Uzès-des-Oules, Junies (les), Marminiac, Cuzance.
7 Vend.	s Ambroise.	
8 Samedi.	IMMAC. CONC.	Lugagnac, Lacapelle-Marival, Cazillac, St-Chamarand.

Lunaisons du mois de Novembre.
 N. L. le 4, à 10 h. 13 du soir.
 P. Q. le 12, à 9 h. 44 du soir.
 P. L. le 20, à 0 h. 1 du soir.
 D. Q. le 27, à 6 h. 29 du matin.
 Les jours diminuent de 27 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 novembre au 4^{er} décembre.

Naissances.

Constans, Joséphine, rue Chanterrie.
 Béliben, Mélanie-Jeanne, rue Nationale.
 Bédrines, Antoine, à bonne Croix.
 Sagnet, Louis, Impasse Antoine.
 Calandrié, Laurence, rue Nationale.
 Brugel, Hélène, rue Mascoutou.

Décès.

Sudrie, Jeanne-Elisa, 47 ans, avenue de la gare.
 Gaubert, Pierre, dit Pagès, 75 ans, Ramonets.
 Tulet, Jean, 24 ans, Boulevard Snd.
 Bédrines, Antoine, 24 heures, à bonne Croix.
 Bergon, Raymond, cultivateur 32 ans, à Dines.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

On lit dans le Soleil :

Les pouvoirs publics ne peuvent plus douter que leur fatal antagonisme n'entre au moins pour une part importante dans le marasme des affaires, dans le chômage des ateliers. Le premier pas qui serait fait, par l'un ou par l'autre, dans les voies de la conciliation, amènerait, nous en sommes convaincus, leur entente immédiate. Celui des deux qui fera ce premier pas est certain d'obtenir la reconnaissance du pays.

Les entrevues de l'Elysée.

Paris, 30 nov., s.

M. Grévy, président de la Chambre des députés, a eu aujourd'hui, à onze heures, une conférence à l'Elysée, avec le Maréchal de Mac-Mahon, à la suite d'une invitation qu'il avait reçue du Maréchal.

Dans cette entrevue le Maréchal de Mac-Mahon a déclaré nettement au président de la Chambre des députés que le Parlement ne court aucun danger; qu'il ne sera porté aucune atteinte à son existence, ni à son fonctionnement tel qu'il est établi par la Constitution.

Toutes les craintes de coup d'Etat qui ont pu être exprimées ne reposent donc sur aucun fondement; le Maréchal Président a ainsi répudié toutes les incitations à une solution de ce genre.

Quant aux autres solutions de la crise actuelle, M. de Mac-Mahon ne s'est pas expliqué. Toutefois, nous devons dire qu'il n'a pas laissé entrevoir à M. Grévy qu'il fût disposé à prendre un ministère dans la majorité de la Chambre. Il a écouté toutes les raisons que M. Grévy lui a données pour l'engager à rentrer dans l'application du régime parlementaire, et à confier la direction des affaires aux représentants de la politique que le pays vient de sanctionner par ses votes. Mais bien qu'il ne se soit pas prononcé en faveur d'une autre solution, M. le Maréchal de Mac-Mahon n'a point paru accepter celle que lui proposait M. Grévy; il semblait, au contraire manifester, vis-à-vis des députés, plutôt des sentiments de résistance que de conciliation.

Après le départ de M. Grévy, le Président de la République a fait appeler M. le duc d'Audiffret-Pasquier; comme celui de la Chambre, le président du Sénat a vivement insisté auprès du Maréchal pour qu'il se décidât à former un ministère capable de réunir une majorité dans la Chambre des députés. M. d'Audiffret-Pasquier a déclaré au Maréchal que, d'après toutes les conversations qu'il avait eues avec les sénateurs du centre droit, il était convaincu que ce groupe répondrait par un refus à une nouvelle demande de dissolution. Le Maréchal s'est entretenu aussi, un peu plus tard, avec M. Dufaure; on assure même qu'il aurait fait appeler les principaux chefs de la gauche.

M. Bathie a eu hier soir une seconde entrevue avec le Maréchal. On assure dans les couloirs, qu'il aurait renouvelé ses insistances auprès de lui pour rentrer dans le régime parlementaire normal.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 30 nov., 10 h., soir.

On attache une grande importance aux entrevues de l'Elysée qui ont amené un

échange d'idées et d'impressions.

L'Agence Hava dit : On assure que le Maréchal doit avoir aujourd'hui ou demain d'autres entretiens avec divers personnages qui conseillent hautement la formation d'un ministère centre gauche ou gauche modérée.

Paris, 1^{er} décembre, 11 h., m.

Le Journal des Débats annonce que M. le duc d'Audiffret-Pasquier, a engagé le Maréchal à appeler MM. Waddington, Dufaure, Bertauld.

En sortant, M. d'Audiffret-Pasquier a dit au Maréchal : « Maintenant que j'ai ouvert la porte et la fenêtre à vous, Monsieur le Maréchal, de faire entrer. »

Paris, 1^{er} décembre, 2 h. : soir.

Rien de nouveau depuis l'entrevue présidentielle. Aucun personnage n'a été appelé encore à l'Elysée; mais des bruits sérieux indiquent que M. Waddington le sera prochainement.

Le Soleil dit que si l'accord n'est pas encore un fait accompli, le retard vient de la prétention des gauches d'avoir une garantie contre une nouvelle dissolution; il ajoute que la persistance dans cette condition, rendrait l'accord impossible.

La République française attaque l'entourage de l'Elysée et croit que l'opinion des conservateurs, en dehors de l'Elysée, ne permettra pas au Maréchal de se maintenir dans la situation actuelle.

Bourse de Paris.

Cours du 1^{er} décembre.

Rente 3 p. %/..7.7...	71.40
— 4 1/2 p. %/.....	99.75
— 5 p. %/.....	106.72 1/2

VALEURS DIVERSES	CLOTURE	CLOTURE
au comptant.	du 30 nov	précédente
Banque de France.....	3.075 »	3.075 »
Crédit foncier.....	641 25	637 50
Orléans-Actions.....	1.050 »	1.042 50
Orléans-Obligations.....	336 »	334 »
Suez.....	701 25	695 »
Italien 5 %/.....	73 05	72 65

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSÉES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOLEANCES.

Nous entreprenons aujourd'hui la publication d'un document dont l'importance ne peut échapper à personne. Les Procès-verbaux des assemblées des six Sénéchaussées (*) du Quercy pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, présentent, en effet, un intérêt réel, incontestable, non-seulement pour l'histoire locale, mais encore et surtout pour un grand nombre de familles nobles ou bourgeoises dont les ancêtres figurent au nombre des députés envoyés à ces États (**).

(*) Ces six sénéchaussées étaient celles de Cahors, Montauban, Figeac, Gourdon, Lauzerte et Martel.

(**) Une observation importante qu'il est bon de faire ici : les électeurs nobles ou bourgeois inscrits sur ces listes appartiennent incontestablement aux ordres dans lesquels ils figurent; mais toutes les familles du Quercy ne furent évidemment pas représentées dans les assemblées, soit parce que au moment de la réunion leurs membres étaient mineurs ou absents, soit aussi parce que le nombre des électeurs devait être limité.

Beaucoup de départements ont déjà publié les procès-verbaux des assemblées de leurs anciens bailliages; il est d'autant plus urgent de suivre cet exemple, dans le Lot, que le manuscrit que nous avons entre les mains, le seul, croyons-nous, qui existe et qui se trouvait aux archives communales de Cahors, a été gravement endommagé lors de l'incendie de l'Hôtel de ville, en 1859; les bords des feuillets sont complètement carbonisés et se détachent au moindre manèment. La dernière partie du manuscrit plus particulièrement atteinte par les flammes est même devenue presque entièrement illisible et nous avons été obligé de résumer le texte des derniers feuillets qu'il nous a été impossible de transcrire.

Ce manuscrit est d'ailleurs très-complet, et toutes les opérations, tous les incidents, tous les discours prononcés par les présidents y sont fidèlement reproduits. Nous le publions tel qu'il est, nous bornant à reporter à la fin de la publication le procès-verbal de l'assemblée préliminaire de l'ordre du Tiers-État de la Sénéchaussée de Cahors. Ce procès-verbal, spécial à une partie du Quercy n'intéresse pas directement les États de toute la province, et, sans doute, identiquement semblable à tous ceux qui furent rédigés dans chaque chef-lieu de Sénéchaussée, il doit être considéré plutôt comme une annexe que comme une partie intégrante des opérations des États de la province.

En 1869, sous le titre de : Cahiers des États généraux, il a été publié, sous la direction de MM. Mavidal et E. Laurent, plusieurs volumes comprenant par bailliage ou sénéchaussée les cahiers des doléances des trois ordres et les listes des députés. Toutefois, en ce qui concerne le Quercy, cette publication a l'inconvénient d'être incomplète et de ne pas donner la physiologie des séances particulières des États réunis dans la ville principale du bailliage; de plus, les auteurs ayant peut-

être sous les yeux des copies défectueuses, ont presque toujours dénaturé l'orthographe des noms propres au point de rendre ces noms complètement méconnaissables.

L. C.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

L'an 1789 et le seizième jour du mois de mars, dans la ville de Cahors, à huit heures et demie du matin, les députés des trois États de la province du Quercy, après avoir assisté dans l'église Cathédrale, à la messe du Saint-Esprit qui avait été annoncée la veille, se sont réunis et assemblés dans l'église des RR. PP. Cordeliers de ladite ville, lieu choisi pour la tenue de l'Assemblée générale des trois États de la province du Quercy, composée des six Sénéchaussées, savoir : Cahors, Montauban, Gourdon, Lauzerte, Figeac et Martel; en vertu de la lettre du Roi pour la convocation des États généraux, ainsi que du règlement y annexé, en date du vingt-quatre janvier dernier, et en exécution de l'ordonnance de M. le Sénéchal du vingt-cinq février dernier.

Laquelle assemblée s'est trouvée composée des membres et députés des trois ordres ci-après nommés, savoir :

M. le marquis d'ADEMAR de LOSTANGES, grand sénéchal et gouverneur du Quercy, président,

ORDRE DU CLERGÉ :

Monseigneur l'ÉVÊQUE de Montauban.

Monseigneur l'ÉVÊQUE de Cahors.

MM. l'abbé de BÉCAYE, député du chapitre de Cahors.

l'abbé de LAGARDE-DIEU (de Malartic).

l'abbé de RIBOT, député du chapitre, porteur de deux procurations.

SOULIÉ, curé du Boulvé, procureur fondé du curé de Lacapelle-Mauroux.

(A suivre.)

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire des matières de la livraison de Novembre.
 Histoire, Mœurs. — L'Angleterre du temps d'Elisabeth.
 Economie politique, Administration militaire.
 — Les armées modernes, leur influence sur la paix et sur la guerre.
 Ethnographie. — La vie politique chez les sauvages.
 Histoire naturelle, Physiologie. — Les couleurs des animaux et des plantes.
 Economie sociale, Assistance publique. — Les casernes et les hôpitaux Espagnols.
 Nouvelles, Scènes de mœurs. — Le gâteau de fête.
 Zoologie humoristique. — Notre chienne Di.
 Littératures du nord. — La bataille de Kossovo (l'épopée Serbe).
 Voyage, Colonisation. — L'Algérie et ses progrès.
 Epitaphe d'un chimiste.
 Correspondances de la Revue Britannique.
 Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc.
 XI. Correspondance d'Allemagne. — L'espionnage en Allemagne. — Le feld-maréchal de Wrangel. — Les canons Uchatius. — L'exposition des beaux-arts à Berlin. — L'exposition du cuir. — Nouvelles des théâtres. — Nécrologie : Edouard Devrient et Caroline Bauer.
 XII. Correspondance d'Amérique. — Congrès, message et travaux. — Immigration et émigration. —

Une nouvelle phase du mormonisme. — Meetings. — Défense de la querelle diplomatique et germe d'une autre querelle. — Nominations diplomatiques, etc.
 XIII. Correspondance d'Orient. — Etat général de la question. — Les forces militaires des Russes et les causes de leur immobilisation. — L'archevêque de Naples et l'Eglise grecque. — Le protectorat hellénique. — Une Jeanne d'Arc turque.
 XIV. Correspondance de Londres. — Le banquet du lord-maire. — L'aiguille de Cléopâtre. — La grève des maçons. — M. Ruskin et ses fondations charitables. — Livres nouveaux nouveaux : Thoreau, l'habitant des bois. — La conduite des locomotives. — Meadows Taylor, études sur l'Inde. — Romans. — Les correspondants du Times. — Lettre à l'Union.
 XV. Chronique et bulletin bibliographique. — Les belligérants en présence. — Rapprochements avec les époques antérieures. — 1830, le procès des ministres. — 1588, le duc de Guise et les communaux de son temps. — La faïence de Delft. — M. Henry Havard. — Livres nouveaux. — Théâtres.

te maisons et du tiers de l'aveur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables ne 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.
 Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.
 S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

Gros, Détail.
Crédit Foncier de France
 le 22 Décembre tirage des
 Obligations foncières 3 et 4 0/0, de 1853, 290,000 fr. de lots.
 Obligations foncières 4 0/0, de 1863, 200,000 fr. de lots.
 Obligations communales, 4 0/0, de 1885, 200,000 fr. de lots.
 Le 5 janvier prochain, deuxième tirage de lots des obligations foncières de 400 fr. 3 0/0, libérées de 50 fr.
 1 lot de 100,000 fr.
 1 — de 50,000
 2 — de 10,000
 30 — de 1,000
 Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergte, quai de à Cet ; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-

Crédit foncier de France

Prêts réalisés en numéraire.
 Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

GUERRE
 AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
 en faisant usage constant de la

Plus de névralgies Plus de maux de tête

C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
 mise à la portée de tout le monde.
 A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, Boulevard Nord.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M. LINON
 FLEURISTE
 Galerie de Fontenille
 boulevard Nord, à CAHORS.
 Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
 Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
 (Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
 SAISON DES BAINS
 BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
 Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
 Trajet direct en chemin de fer
 Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
 Ecrire : Administration de la C^o concessionnaire
 PARIS, 22, Boulevard Montmartre
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux-minérales, droguistes et pharmaciens.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIOUES
EAUX-BONNES
 B. Prénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.
 Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
 Uniques contre la Phthisie pulmonaire.
 Dépôt dans toutes les Pharmacies.

CRÉDIT LITTÉRAIRE
J. GIRMA
 boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	45 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.
 ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.
 NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
 ET LA TOILETTE DE PARIS.
 LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.
 Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.	DEUXIÈME ÉDITION
Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.	Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.
UN AN 6 FRANCS	UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.
 Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.
 Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

FRANC
 JOURNAL DE RENTIERS
 le meilleur des journaux financiers, 84, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux ordres des Agents de change; avances sur titres.
 Administrateur: M. de BICARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

AVIS
CONTOU
 BOULANGER
 A CAHORS, RUE ST-JAMES
 A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches,

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M. MARIE BLANC
 FLEURISTE A CAHORS
 Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
 Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.
 Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes.

MALADIES de la VESSIE Guéris par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21. et 41. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les SIROPS et PÂTES de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. N° 50 la BOUTEILLE. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

LE TÉLÉGRAPHE
 SEUL JOURNAL
 QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES
 Publie 24 heures avant les autres journaux de Paris :
 Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres. Les dernières Nouvelles politiques. Les informations parisiennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.
 L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chambre rend le TÉLÉGRAPHE un journal indispensable.
 On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires
 4 mois, 4 fr. ; — 3 mois, 12 fr. ; — 6 mois, 24 fr. ; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.

A VENDRE
 Une Jument poulinière de race anglo-arabe
 avec son produit de l'année et celui de 1876.
 Cette JUMENT a obtenu au Concours hippique de Montauban le 1^{er} prix de sa catégorie, et à Cahors la 1^{re} prime des Poulinières suitées.
 S'adresser à M. Laur, vétérinaire à Cahors.

Atelier de Reliure
 CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.
J. SARRAZIN, FILS
 rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.
 PRIX MODÉRÉS.

ÉDITION A 2 FRANCS
VICTOR HUGO
HISTOIRE D'UN CRIME
 — DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE LE GUET-APENS	DEUXIÈME JOURNÉE LA LUTTE
--	-------------------------------------

CALMANN-LÉVY éditeur, rue Auber, 3.